

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**  
-----

Département  
DE L'AUDE

Séance du vingt cinq septembre deux mille six

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Melle Irène BENARD, M.M. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusés : Mme Yvette BARBANSON, M. Didier CODORNIOU.

N°B-54/2006

OBJET : REHABILITATION DU RESEAU COMMUNAL DE COLLECTE DES EAUX USEES  
COMMUNE D'OUVEILLAN : ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur le Rapporteur expose :

La C.A.N. a lancé un appel d'offres pour des travaux de réhabilitation du réseau communal de collecte des eaux usées de la Commune d'Ouveillan.

Les travaux sont composés d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle et de 3 lots :

Lot 1 : réhabilitation traditionnelle

Lot 2 : réhabilitation par l'intérieur

Lot 3 : réhabilitation des postes de refoulement

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 13 septembre 2006 et le 20 septembre 2006 a décidé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses à savoir celles des entreprises ci dessous :

| Lots   | Entreprises    | Montant H.T € |
|--|----------------|---------------|
| Lot 1 Réhabilitation traditionnelle            | CATHAR         | 171 510,00    |
| Lot 2 Réhabilitation par l'intérieur           | FRANCE RESEAUX | 62 470,00     |
| Lot 3 Réhabilitation des postes de refoulement | SALLES         | 130 886,00    |

Je vous propose :

- d'approuver les marchés avec les entreprises susmentionnées qui ont présenté les offres économiquement les plus avantageuses,
- d'imputer les dépenses correspondantes aux chapitres prévus à cet effet au budget de l'assainissement de la C.A.N.,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document de type administratif, technique ou financier se rapportant à ce dossier et en particulier le marché à intervenir.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa réception  
en Sous-Préfecture

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus  
Copie certifiée conforme.

le :

et de sa publication

le :

Le Président,

Michel MOYNIER.